RCS : SALON DE PROVENCE
Code greffe : 1304

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de SALON DE PROVENCE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2018 B 00686
Numéro SIREN : 788 765 386
Nom ou dénomination : SME GROUPE

Ce dépôt a été enregistré le 26/07/2018 sous le numéro de dépôt 11897

2018 1740

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
25 JUIL. 2018
SALON DE PROVENCE

ORDONNANCE

Nous, Jacques MARCANT, Président du Tribunal de Commerce de Salon de Provence,

Vu la requête de la société SME GROUPE – 788 765 386, réceptionnée au greffe le 23/07/2018,

Vu les articles L 241-5 et L 225-100 du Code de Commerce et R 225-64 du décret n°2007-431 du 25 mars 2007 modifié,

Attendu que le demandeur sollicite une prolongation du délai de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur les comptes sociaux annuels clos aux 31/12/2017.

Attendu que cette demande nous paraît justifiée et qu'il convient d'y faire droit,

Prorogeons au 30/09/2018 la date de la tenue de l'assemblée générale devant statuer sur l'exercice clos au 31/12/2017.

Les dépens sont liquidés à : 16.93 €

Fait à SALON DE PROVENCE le 25 juillet 2018

LE GREFFIER
Antoine POMPANON

xpédition
p/25/07/2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
GREFFE
23 JUIL. 2018
SALON DE PROVENCE

Reçu le :
20 JUIN 2018
GREFFE TRIBUNAL
COMMERCE D'AIX

SME GROUPE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 180.000 EUR
Siège social : 20 Av Lamartine, ZA de l'Agavon
13170 LES PENNES MIRABEAU
788 765 386 RCS AIX-EN-PROVENCE

Greffe du Tribunal de Commerce
D'Aix-en-Provence
38 Cours Mirabeau – CS 70791
13625 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1

REQUETE EN VUE D'OBTENIR UNE PROROGATION DU DELAI DE REUNION DE L'ASSEMBLEE CHARGEE D'APPROUVER LES COMPTES DE L'EXERCICE

Je soussigné Christophe CARMIGNANI, demeurant Quartier Fontaube D, 60A clos des Tisserands, 13480 CABRIES, agissant en qualité de Président de la société **SME GROUPE**

Ai l'honneur de vous exposer :

- que la société a, conformément à ses statuts, clôturé son exercice social le 31 Décembre 2017 ; qu'elle devrait donc réunir son assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice au plus tard le 30 Juin 2018 ;

- que l'assemblée n'a pas pu se tenir dans les délais légaux, pour les motifs suivants :
 - ⇨ Transfert du siège social décidé le 1er Juin 2018 (formalités en cours, Copie du Procès-Verbal d'assemblée en justificatif joint)
 - ⇨ Déménagement physique de l'entreprise et des filiales, de son matériel, réalisation de travaux, des nouveaux badges d'entrées, et toutes formalités et procédures d'entrée en jouissance des nouveaux locaux.

Qu'en conséquence,

Le requérant sollicite qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de proroger jusqu'au **30 Septembre 2018** le délai de réunion de l'assemblée chargée d'approuver les comptes de l'exercice.

Aux Pennes Mirabeau, le 15 Juin 2018
Christophe CARMIGNANI

23

xpédition
p/25/07/2018

Pour expédition certifiée conforme à l'original